

DESTINATION PARTAGE

PARTIR TOUS
PARTIR MIEUX

Une union de CE et d'associations pour réfléchir et agir autour des politiques vacances
www.destinationpartage.fr

RÉFLEXION-ACTION

AUTOUR

DES POLITIQUES

VACANCES



MARS 2019

Sommaire

Préambule	1
Réflexion-action	3
Charte des vacances et voyages de Destination Partage	5
La clarification de l'offre	
<i>Bulletin Destination Partage d'avril 2014</i>	7
Focus sur Renouveau et Villages Clubs du Soleil	
<i>Bulletin Destination Partage d'octobre 2014</i>	9
Les exclus des vacances	
<i>Bulletin Destination Partage d'octobre 2014</i>	10
Concrétiser le droit aux vacances pour tous	
<i>Bulletin Destination Partage de mars 2015</i>	11
Les CE et le tourisme social	
<i>Bulletin Destination Partage de mars 2015</i>	12
Optimiser le patrimoine vacances des CE	
<i>Bulletin Destination Partage de mai 2016</i>	13
Définir des valeurs partagées	
<i>Bulletin Destination Partage de février 2017</i>	15
Politique vacances, vers une nouvelle donne	
<i>Bulletin Destination Partage de décembre 2017</i>	18
Enquête « Quelle est la politique vacances de votre CE »	
<i>Enquête au Salon CE de Paris - septembre 2017</i>	19
Déclaration commune UNAT-organisations syndicales - 2001	20
Prolonger la déclaration commune - 2006	23

PRÉAMBULE

Désyndicalisation de l'action du CE

Depuis la crise, les CE se sentent de plus en plus investis de nouvelles missions. En particulier celle de redonner du pouvoir d'achat aux salariés, grâce aux bons d'achat et autres chèques cadeaux, mais ce n'est pas leur mission d'origine. En effet, le Code du travail stipule que leur rôle consiste à organiser des activités culturelles et sociales pour les salariés et leur famille. Aujourd'hui, on en est loin, alors que les salariés sont de plus en plus isolés dans les entreprises et alors qu'on cherche des lieux pour recréer du lien social.

Le projet militant a lui aussi régressé, devant une demande de plus en plus assimilée par des élus comme ne pouvant être réellement garantie... que par le tourisme marchand, par une proximité d'un certain « club d'initiés », faiseurs d'opinions et d'actes d'achat, et puis probablement à cause d'une hyper spécialisation de délégués syndicaux sur la problématique des revendications plus nobles : emploi, salaires, CHSCT...

Or le salariat s'est diversifié, précarisé, dans des entreprises qui ont sous-traité... provoquant des reculs de dotation. Face à cette montée, difficile à quantifier, de nouveaux pauvres (divorces et monoparentalité, conjoint au chômage, etc.)

Face à cette montée des fragilités et à ces situations méconnues, certains CE mettent en place une sorte d'Observatoire du départ en vacances.

S'émanciper pour construire un nouveau projet

Le contenu des ordonnances « Macron » n'a pas impacté en profondeur la gestion des Activités sociales et culturelles (hormis la décision — contestable — du transfert réciproque des reliquats du budget fonctionnement vers les ASC). Des nuages continuent toutefois de s'installer sur l'avenir des CE. Depuis le rapport Perruchot certains profitent d'une situation bloquée pour jouer leur petite musique dans les sphères patronales et les cercles proches du pouvoir.

Selon eux, le CE servirait les avantages de certains privilégiés, il serait replié sur lui-même, peu en phase avec les évolutions d'une société.

C'est pourquoi beaucoup pensent qu'il faut s'atteler à des réformes conduites par les élus eux-mêmes. Les comités d'entreprise sont à un carrefour de leur histoire, entre dessaisissement et réappropriation. D'où la nécessité de s'ouvrir à une politique solidaire des activités

sociales et culturelles réinventées. Des universitaires proches des organisations syndicales, des cercles de réflexion, suggèrent ainsi de s'autosaisir de nouvelles politiques plus protectrices, assurant le bénéfice des ASC par bassin d'emplois à des entreprises donneurs d'ordre et à ses sous-traitants.

Les moyens seraient regroupés dans un périmètre constitué par bassin d'activité (dont le périmètre reste à définir). La mise en œuvre se ferait au niveau des établissements, entendus comme « une même collectivité de travail », pouvant donc regrouper plusieurs sociétés, par exemple le donneur d'ordre et les sous-traitants. L'occasion pour les CE de revisiter la dimension sociale de leurs activités et de mettre en place un Projet de CE Citoyen, acteur de la cité, autour d'une Charte du CE Citoyen et Solidaire.

RÉFLEXION-ACTION

Le constat

Alors que les taux de départ en Vacances progressaient globalement depuis les années 70, et après avoir stagné aux alentours de 65 % de la population au début des années 2000, ces taux connaissent un recul sans précédent ... et nous ramènent à la fin des années 60 : 53 % en 2009 et 2010 (voir études Crédoc 2010, OPODO, et intervention de Gilles CAIRE au Sénat colloque Régions Unat Nov 2010)

Fait nouveau la sociologie et le statut social des nouveaux non-partants touchent maintenant, comme pour le logement, des travailleurs précaires de grandes entreprises.

C'est ce constat qui nous a amenés à mettre en place en 2012 des ateliers d'échanges-formations autour des critères d'élaboration de politiques vacances.

Ces 3 journées ont permis à des CE, COS Amicales de personnel jouant le jeu des échanges d'expériences et de pratiques, d'apporter des idées novatrices en sortant du cercle parfois trop convenu des commissions vacances d'entreprises.

Une demande de « Décryptage de l'offre », s'est fait sentir en conclusion de ces journées, ce qui nous conduit à orienter nos ateliers 2013, vers une nouvelle thématique.

Clarification de l'offre touristique

Au delà du Constat évoqué ci-dessus, sur les nouveaux non-partants, les élus considèrent devoir faire face à une jungle de l'offre, or lire l'offre c'est avant tout posséder une grille de lecture, et s'interroger sur des critères actualisés - de rapport qualité/prix voire de tout compris.

Budgéter un séjour de vacances reste soumis à des arbitrages, pour des précaires mais aussi pour les classes moyennes. Mais au delà les typologies de séjours (location, demi-pension etc...) varient d'un TO à l'autre et certains sont mieux placés que d'autres en fonction de la représentation et du désir des candidats au départ.

C'est d'ailleurs un constat récent des pouvoirs publics, relevé dans l'introduction de la mission sur la fracture touristique, « que les classes moyennes appauvries par la crise, souffrent d'une certaine difficulté à lire l'offre qui leur convient, pour partir en vacances ».

En écho les élus disent éprouver une difficulté devant l'homogénéisation des présentations des sites touristiques, dans les supports de communication.

Alors que le poids économique des CE et assimilés en matière de vacances peut être estimé à 3,5 milliards d'euros (dont 30% proviennent des dotations employeurs et 70% des participations financières des salariés), les élus de CE, dont une nouvelle génération se met en place), doivent faire face à :

- Un développement des précarités.
- Une extrême diversification de l'offre.

Des évolutions de comportement (durée et type de séjour)

Que disent les différentes enquêtes du rôle que jouent les Comités d'Entreprise dans la gestion des activités sociales et notamment en matière de vacances ?

« Ils sont interpellés de toutes parts », (colloque Cézam 4 février 2010)

« Ils sont avant tout confrontés à un mandat et à leur mode de désignation » (rapport CNT -2010)

« Ils doivent tenir compte du développement d'une offre nationale très ciblée », et « d'une forte émergence d'une concurrence d'offres privées » (rapport CNT-2010)

« Alors que le besoin de remise à niveau des produits des opérateurs du tourisme social entraîne un renchérissement des coûts » les politiques tarifaires plus agressives coïncident avec la « raréfaction des aides publiques ou sociales » (rapport CNT-2010).

« Difficulté à percevoir les évolutions comportementales », ce constat conduit de fait à subir plutôt qu'anticiper – (rapport Conseil National du Tourisme-2010)

A la question : « Diriez-vous que les actions que vous menez sont d'une manière générale le reflet de choix politiques ? », 37% des responsables interrogés répondent par l'affirmative tandis que 50% indiquent répondre à la demande des salariés. (étude Cézam 2010).

L'idée maîtresse de notre démarche est donc de proposer **une structure de réflexion et d'action**.

Destination Partage s'est tournée vers des professionnels du tourisme, des syndicalistes, des élus de CE, afin de mettre en place cette structure pour élaborer un guide, recueil des critères de sélection de l'offre pour faire émerger des recommandations et favoriser ainsi : PARTIR TOUS et PARTIR MIEUX.

La Charte des Vacances et Voyages de Destination Partage peut être ce fil conducteur pour s'approprier et mieux maîtriser l'utilisation des budgets Voyages Vacances.

Charte des Vacances et voyages

Prendre des vacances, effectuer un voyage d'agrément, prend de plus de plus de sens au sein d'une société qui se préoccupe de notions de respect de l'environnement, de développement local et durable d'une activité touristique soucieuse des intérêts réciproques des voyageurs et des populations accueillantes dans la préservation de leurs droits respectifs.

Parce que « le droit aux vacances », est de nouveau remis en cause pour une catégorie croissante de français, y compris des classes moyennes salariées, et y compris dans des entreprises dotées d'un CE disposant d'un budget vacances conséquent.

Les Voyages et les vacances sont porteurs d'une forte dimension de découvertes et d'ouverture aux différentes cultures.

La responsabilité de la « réussite » ne repose pas sur le choix de la « vitrine », c'est une coresponsabilité à partager entre la collectivité et le voyageur.

Les adhérents de l'association « *Destination Partage* » s'engagent :

- A offrir la possibilité à leurs ayants-droits de trier l'offre surabondante et de faire émerger selon des critères de qualité, d'éthique, de sélection des contenus, la valeur ajoutée qui permettra de définir :

1. Des choix de destinations sur un socle de valeurs (droits de l'homme, droit du travail...)
2. Des séjours de groupes où la découverte rime avec partage et échange
3. Des possibilités de découvrir à travers le voyage une implication dans des projets émancipateurs, à travers la rencontre et la citoyenneté
4. De privilégier « partir mieux », au plus près de ses envies plutôt que « partir toujours plus loin », pour « toujours plus longtemps », pour « toujours moins cher »
5. De s'inscrire dans des opérations de solidarité pour rendre plus accessibles les vacances aux clientèles fragilisées
6. De Payer le prix juste, et ne pas peser toujours plus sur le moins disant au détriment de l'environnement du produit (économique, social)

- **A donner ou permettre la capacité à agir sur :**

1. La décision de monter un projet « Vacances » ou de « Voyage »
2. Le choix de la destination
3. La budgétisation et le financement du séjour

A ce titre, les adhérents de l'association « *Destination Partage* » s'engagent à :

- **Choisir** des prestataires qui respectent les principes et valeurs énoncés en préambule
- **Rechercher en priorité** les partenaires signataires de la « charte qualité Unat » pour les villages de vacances ce qui n'exclut pas de contractualiser avec des opérateurs qui intègrent de facto ladite charte dans leurs pratiques sans en être signataire
- **Favoriser**, dans le choix des propositions, des séjours de proximité labellisés « Écotourisme » ou qui appliquent les **principes particuliers** de la déclaration finale du Sommet Mondial de l'écotourisme de l'OMT en 2002
- **Retenir** dans les propositions de moyens et longs courriers les opérateurs du tourisme équitable, solidaire, responsable, qui ont été définis par le Comité de développement durable de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) en aout 2004
- **Refuser** de s'engager dans des propositions qui conduisent à devenir des acteurs de développement du tourisme sexuel et/ou d'exploitation des enfants
- **S'engager** dans des actions qui permettent l'accès aux vacances et aux voyages pour les personnes économiquement fragilisées et/ou privées d'emploi
- **Organiser** des sessions de réunions de formation - information qui impliquent les décideurs et les salariés pour mieux appréhender les évolutions des acteurs, les nouvelles pratiques, les opportunités et les filières touristiques innovantes
- **Soumettre** à l'association les propositions innovantes qui répondent à une demande de diversification et qui sont insuffisamment proposés par les TO classiques
- **Participer** aux rencontres/débats qui permettent d'écouter, de partager, de faire savoir et connaître les expériences et les réflexions de nature à faire le bilan des activités et de tracer de nouvelles orientations et perspectives.

LA CLARIFICATION DE L'OFFRE

Lors de la journée de rencontres du 29 novembre dernier sur la clarification de l'offre touristique, les échanges entre élus de CE et opérateurs touristiques présents ont confirmé la nécessité de mieux répertorier l'offre, de la présenter selon certains critères, et d'insister sur les particularités des uns et des autres.

Derrière la « vitrine de l'offre » et la mise en perspective de prestations et de promotions, une grille de lecture est nécessaire afin de ne pas éliminer d'emblée, ou de... se laisser séduire par une présentation trop bien léchée qui doit éveiller non pas de la curiosité mais plutôt de la méfiance.

La tâche est complexe et il faut avoir la volonté de travailler grâce aux retours de CE consommateurs, ayant acquis la connaissance d'un secteur qui s'est professionnalisé, et qui s'est plutôt bien adapté à l'évolution de la demande.

Il reste que des « Images d'Épinal » continuent de faire la réputation de tel ou tel opérateur en fonction d'éléments spécieux, ou qui datent d'une autre époque.

Du côté de l'offre, les opérateurs sont souvent pris au piège de la promotion, **Promo, discount, sacrifiés**, et, du côté de la demande, le consommateur qui ne veut pas payer plus se demande ce



que cache un prix très attractif: "une affaire ou une arnaque?" (selon les termes de l'enquête *UFC-Que Choisir* de juillet-août 2012). Ce sont les *Dé-griffs* ou **dernière minute**.

En fait il s'agit plutôt de stratégie: mieux vaut payer les coûts fixes et brader que de laisser un lit vide. Cette stratégie couramment utilisée dans d'autres secteurs porte un nom: le **yield management**. La qualité est souvent la même, mais parfois des vacanciers se retrouvent côte à côte et, au gré d'un échange, s'aperçoivent que le plus précoce a payé... le double du plus tardif pour la même prestation.

Depuis quelques années, conscients de ce problème, les opérateurs tentent d'inverser la tendance en développant au contraire les **premières minutes** (voir article page 2).

Ces tendances s'alimentent d'un climat morose, anxiogène même, où chacun doit jouer son rôle. Notre ambition est de rapprocher les acteurs sur des contrats gagnant/gagnant portant sur les actes d'achats, et le rôle des élus.

Grille de critères. Notre ambition est aussi, en toute indépendance, de répertorier tous les opérateurs selon ces critères:

- leurs spécificités (résidentiel, familial, villages vacances, hôtellerie plein air...)
- la diversité de leur offre (pension, demi-pension, location)
- la gamme de confort « simple, bon, grand »
- les services et prestations dans les offres "tout compris" (wifi, sauna, jacuzzi...)

la notoriété touristique de leurs destinations

leur pratique tarifaire

le rapport qualité/prix en fonction des critères et des indices de satisfaction connus

la possibilité de moduler la durée des séjours

leur pratique en termes de RSE (responsabilité sociale et environnementale)

la prise en compte des revenus (QF), des bons Caf, des remises complémentaires pour les titulaires Vacaf

les conditions et avantages pour nos adhérents.

sans oublier de mentionner nos « coups de cœur », et les « plus » que nous avons particulièrement aimés.

Enfin, nous souhaitons signaler la possibilité d'acheter du linéaire et des allotements, avec des remises significatives et des rétrocessions, sous certaines conditions.

ACHATS DE SÉJOUR

Première ou dernière minute ?

Contribuer à « moraliser » les comportements d'achats en privilégiant les *Première minute*, type *Prem's Résa*. C'est l'engagement pris avec plusieurs partenaires qui acceptent, en contrepartie, de prolonger la durée de cette plage de réservation.

Premières minutes : pour de meilleures conditions d'emploi

Ce marché est très fortement influencé par les variations de la météo mais aussi par les commentaires médiatiques parfois excessifs sur la rémanence de la crise. Sur « le terrain », la viabilité de l'entreprise dépend d'engagements économiques, de début de saison, d'équilibre entre les emplois permanents et saisonniers, pour constituer une équipe soudée et compétente, qui assurera la qualité de la prestation... notamment en juillet et août, la où se jouent bien souvent le résultat d'exploitation et la pérennité.

Un opérateur touristique doit se constituer de la trésorerie, en début d'année et avoir un bon remplissage au moment de décider les embauches de saisonniers, lors des premiers forums de pôle emploi, pour des durées plus décentes (8 ou 12 semaines au lieu de 6 !) ou pour des emplois très qualifiés.

S'il est peut-être judicieux de privilégier l'achat de première minute pour ces raisons, il peut l'être aussi pour garantir des réservations sur certains sites, très attractifs, donc plus rapidement complets, en fonction de leur notoriété.

Les dernières minutes : un outil pour la solidarité

A contrario, en fonction de la saisonnalité, (montagne l'été, bord de mer à Pâques...), des lits resteront vides sur un équipement confortable avec piscine, alors que de nombreux ménages éprouvent des difficultés pour boucler un budget vacances. Même lorsqu'ils bénéficient d'un salaire moyen et même si le CE y participe pour une bonne part.

Il est peut-être plus judicieux mais aussi plus juste de réserver des Dernières minutes dans un stock anticipé et pré constitué à des familles qui ont besoin d'un coup de pouce financier pour boucler un projet. Des partenaires s'engagent à mettre à disposition de Destination Partage et du réseau *Vacances familiales combattre l'exclusion* un stock de séjours de « Dernières Minutes » dans des conditions permettant la préparation d'un projet de séjour solidaire.

Quels opérateurs touristiques ?

Une nouvelle donne s'est installée, les opérateurs de tourisme à vocation sociale (à quelques exceptions près) ne sont plus, pour les CE des partenaires privilégiés.

Le partenariat historique qui a conduit les CE et les associations de tourisme à co-investir est victime d'évolutions inéluctables (cf. la liquidation de l'Invac).

Les CE se sont ouverts à d'autres opérateurs qui ont su intégrer dans leur offre des pratiques du tourisme social telle que le « tout compris » ou l'animation pour toute la famille.

Nous pouvons témoigner, en revanche, de l'adaptation d'une majorité des opérateurs du secteur associatif à l'évolution de la demande. Diversité de gamme, taille des hébergements, attractivité qui n'est pas toujours conditionnée par la notoriété ou

la localisation (mer, Sud de la France etc.).

L'implantation des associations dans l'hexagone en fait des acteurs de l'aménagement du territoire, certains villages situés en zone rurale méritent autant le

« apporter aux élus un outil d'aide à la décision sans a priori en fonction de l'origine de tel ou tel opérateur »

détour que certains lits froids dans les stations défigurées du littoral.

Notre démarche nous conduit à ne pas avoir d'a priori en fonction de l'origine de tel ou tel opérateur, mais d'apporter aux élus un outil d'aide à la décision.

Chaque opérateur doit être interpellé en fonction de critères objectifs, afin de nous permettre de mieux remplir notre mission d'aide au départ en vacances du plus grand nombre, dans le respect de certaines valeurs, et sans censure préalable, pour être en phase avec nos mandants, quels que soient leur âge, leurs moyens et leurs envies.

Non-départ des freins financiers mais aussi culturels

Le Rapport Buisson de décembre 2013 reprend un extrait du rapport du Conseil national du tourisme de Michèle Rigaleau de 2003 « Incitation au départ en vacances des non partants »

« Le frein récurrent à toutes les catégories de non-partants repérés reste la question financière... raison toujours accentuée par le manque d'informations qui permettrait de pratiquer les formules peu chères. Les vacances hors domicile restent un produit de demi-luxe ».

En effet, poursuit le rapport « les vacances de la majorité des Français, jeunes et moins jeunes, sont avant tout des vacances gratuites dans les réseaux d'hébergement familiaux ou amicaux. Or, ceux qui ne partent pas n'ont justement pas accès à ces réseaux. Dès lors, tout est payant puisqu'ils doivent faire appel à l'offre marchande. Il faut avoir en tête que les vacances au moindre coût sont aussi affaire d'apprentissage. Le frein financier est donc d'autant plus fort que les vacances sont chères aux néophytes.

Le manque d'information et de connaissance des offres et des formules est très handicapant. Les médias véhiculent suffisamment d'informations générales pour que nous partagions tous une même représentation des vacances idéales, par contre les informations pratiques, l'appréhension des coûts, et la familiarité avec les codes sont réservées aux habitués. Aujourd'hui, devant l'éventail des offres du marché, l'information touristique est diffuse, hétérogène et les choix sont d'autant plus difficiles à opérer que les moyens sont serrés. Le manque de moyens financiers et le manque d'information et de culture vacancière sont communs à toutes les catégories de non partants.»

FOCUS SUR RENOUVEAU ET VILLAGES CLUBS DU SOLEIL

Une convergence riche de défis et de promesses.

Dans son bulletin précédent à la rubrique *Quels opérateurs touristiques?* Destination Partage écrivait « Une nouvelle donne s'est installée, les opérateurs de tourisme à vocation sociale (à quelques exceptions près) ne sont plus, pour les CE des partenaires privilégiés. Le partenariat historique qui a conduit les CE et les associations de tourisme à co-investir est victime d'évolutions inéluctables (cf. la liquidation de l'Invac) »

L'atelier-débat du 4 juin dernier a corroboré le constat des élus participants à la journée de rencontres du 29 novembre 2013. Les opérateurs touristiques présents: AEC Vacances, ATC Routes du Monde, Ternélia et les Villages clubs du Soleil ont présenté leurs prestations, ont répondu aux



PHOTO VILLAGES CLUBS DU SOLEIL

questions techniques, politiques des élus de comités d'entreprise tant sur les prestations, que sur les tarifs et leurs marges, sur les conditions d'emploi des salariés. L'attractivité, l'excellent rapport qualité/prix de plusieurs opérateurs touristiques par ailleurs partenaires de Destination Partage, sont méconnus des participants, qui reconnaissent avoir des difficultés à faire le tri entre des « marques » omni-

François Soulage ancien président de l'Unat apporte son soutien au rapprochement (1):

« Pour pouvoir dégager des marges suffisantes il faut sans doute simplifier l'offre, avoir un système de tarification qui, en tout état de cause, couvre les coûts d'exploitation, et disposer d'un catalogue de destinations, de niveaux de confort ou de services suffisamment larges, offerts à une clientèle plus nombreuse. Le projet de rapprochement (...) paraît entrer complètement dans ce souci de préserver, autant que les contraintes extérieures le rendent possible, le modèle de tourisme social fondé sur deux grandes caracté-

ristiques: le tout compris, essentiel pour les familles et la maîtrise de leur budget, et l'accueil prioritaire des familles avec ce que cela comporte comme services adaptés. Compte tenu de l'état actuel de la société française et, en particulier, des finances publiques qui rendent improbable des modifications substantielles de la politique des « vacances pour tous », les associations doivent trouver dans leur propre milieu les moyens de sauvegarder l'essentiel. C'est ce que tentent aujourd'hui ensemble Renouveau Vacances et Villages Clubs du Soleil. Ils ont tout mon soutien! » ■

(1) Dans une tribune parue sur le premier numéro de « Convergences »

présentes, et ces structures touristiques à taille humaine qui témoignent de l'adaptation d'une majorité des opérateurs du secteur associatif à l'évolution de la demande.

En effet, alors même que les taux de départ en vacances diminuent sans cesse (voir page 4), bon nombre d'opérateurs touristiques subissent la crise et engagent leur viabilité économique. ■

PROCHAIN ATELIER

Quels opérateurs ?

Les opérateurs touristiques du secteur associatif ne sont plus les partenaires privilégiés des comités d'entreprise (moins de 10 % de leur volume voyages et vacances). Des disparitions – d'autant plus commentées qu'elles recouvraient des partenariats historiques (Uncovac, ASSSE, Invac Services) – alimentent le sentiment diffus de structures vieillissantes qui ne s'adaptent pas à la nouvelle demande.

L'exemple de la convergence entre Renouveau et Villages clubs du soleil est emblématique du choix de deux structures attachées aux valeurs et qui n'ont pas fait les mêmes choix stratégiques au tournant des années quatre-vingt-dix.

Dans ce contexte mouvant, donner aux élus de CE le maximum d'éléments concrets pour les guider dans le choix de leurs opérateurs touristiques, tel est l'objectif de notre prochain atelier.

► **Les pré-inscriptions sont ouvertes (20 participants maximum). Région Ouest ou Sud-ouest ? Le lieu sera choisi en fonction des préférences exprimées.**

Les exclus des vacances

Cet été, plusieurs articles de presse se sont penchés sur le “non-départ”

Sous le titre « **Les vacances prennent congé des pauvres** » Juliette Pousson, dans *Libération* du 20 août, fait état des actions de terrain d'associations caritatives, dont le Secours Catholique et Les Petits frères des pauvres, partenaires de Destination Partage dans le réseau vacances familiales combattre l'exclusion :

Les bénévoles de l'association accompagnent leurs bénéficiaires dans les projets de départ en vacances. Ils les épaulent dans les démarches administratives, notamment auprès de la caisse d'allocations familiales qui leur fournit des aides financières. « *Au final, les familles paient seulement 10 % du projet* », souligne Franck Dubois, membre du Secours catholique et dont l'association propose des actions similaires. « *Il est vrai que ces personnes viennent rarement*

nous dire “je veux partir en vacances”, ajoute-t-il. Elles ne se donnent même pas le droit de penser qu'elles peuvent avoir des vacances d'été. »

De son côté *Le Monde* daté du 13 août titre sur « **Les vacances des Français, révélateur de la crise** ». Dans son article, Pascale Krémer explique que de plus en plus de Français renoncent à partir l'été, or ce n'est que par des sondages, comme celui du Crédoc sur les vacances des Français... de 2010, ou bien ceux publiés par l'observatoire des inégalités, et notamment le recul du taux de départ en vacances des Français depuis quinze ans.

« le taux de départ qui avait augmenté du début des années 1980 au milieu des années 1990, passant de 59 à 66 %,

a baissé de 9 points en une quinzaine d'années... »

Autre constat « la réduction générale de la durée des séjours n'est compensée que chez les cadres supérieurs par une multiplication de ces séjours » complète Bertrand Réau maître de sociologie à Paris-I, pour qui « il y a comme une absence de volonté de savoir, les vacances en disent long sur la société, sont un vrai enjeu d'égalités et offrent des possibilités de rattrapage culturel pour les classes populaires. Or depuis les années quatre-vingt l'État s'est désengagé de la construction du tourisme social pour une individualisation des aides au départ. »

Un sujet qui nous tient à cœur et sur lequel Destination Partage continuera à agir avec ses partenaires et à vous informer. ■

CONCRÉTISER LE DROIT AUX VACANCES POUR TOUS

Dans le cadre de son offre de services, Destination Partage propose sur le volet vacances une sélection d'opérateurs touristiques ainsi que des ateliers, véritables lieux d'échanges, de confrontation d'expériences, d'informations des fournisseurs qui participent aux débats avec les élus afin d'adapter autant que faire se peut leur offre.

Plusieurs ateliers ont eu lieu sur la clarification de l'offre touristique dont le dernier le 12 décembre 2014 (compte rendu dans les pages intérieures).

L'actualité de notre association c'est aussi l'écho des procédures en cours (BPO / APST), les relances du FMS de l'Unat (liquidation Judiciaire de l'Invac).

Afin d'être également acteur de ce droit aux vacances « Partir Tous Partir Mieux », et après notre action au sein du réseau « Vacances combattre l'exclusion » en 2013 à Gruissan au profit de 100 personnes (Bulletin de décembre 2013), nous sommes acteurs en 2015 et initiateurs de deux opérations qui concrétisent le droit aux vacances pour tous :

- Aide au départ de retraités non imposables et/ou titulaires de faibles revenus.
- Aide au départ de familles ou individuels exclus du droit aux vacances

Des séniors en vacances au pays de Talleyrand

Au-delà de l'apport de compétences pour l'organisation d'un séjour sur deux jours en juin 2015, à la demande de notre adhérent (l'hébergeur est un partenaire touristique Le Relais du Moulin VVF à Valençay) nous utilisons la qualité de services d'un partenaire, sa souplesse, ses prestations de qualité et son savoir-faire au meilleur prix.

Un même état d'esprit pour notre participation à ces deux opérations

Le Bureau de l'Association a en outre décidé, en s'appuyant sur la charte *Partir Tous Partir Mieux*, de permettre l'accès de ce voyage aux retraités non imposables ou titulaires d'une petite pension vieillesse en modulant le tarif sur la base de 180 euros - 20 % et - 10 %.

Cette volonté rejoint l'esprit de l'opération Séniors en Vacances de l'ANCV

Le Réseau Vacances « Combattre l'exclusion » dans la capitale du parfum

Au sein du Réseau nous avons proposé un hébergeur partenaire, AEC Vacances pour un séjour d'une semaine au printemps 2015, nous appuyant sur un appel d'offres vers 3 partenaires, le réseau a choisi le

mieux disant en rapport qualité prix. Là encore comme en 2013 à Gruissan Destination Partage permettra à 100 personnes de visiter Marineland ou les Îles de Lérins. À noter que ces montants attribués, sont le fruit de la saine gestion des cotisations de nos membres.

Nous rejoignons de façon concrète les engagements (Déclaration commune des OS et Unat), les actions préconisées récemment par le ministère du tourisme après le rapport Buisson sur la fracture touristique initiées par le projet « VAC Ensemble », mais également, dans notre action au sein du réseau Vacances combattre l'exclusion, l'esprit de la loi de 1998 reprise en son temps dans la Bourse Solidarité Vacances, Tandem... ■

Les CE et le tourisme social

Le rôle des CE

Alors que les comités d'entreprise ont 70 ans (les CE ont été créés par ordonnance du 22 février 1945), le Salon CE de Paris organisait le 3 février dernier un débat « **Comités d'entreprise et Tourisme social et solidaire: partenaires du droit aux vacances** » en présence de Michèle Demessine Présidente de l'Unat.

Comment réussir le renouveau de la politique sociale du départ en vacances pour tous malgré un contexte économique et social difficile? Une réussite dont les comités d'entreprise demeurent plus que jamais la clé de voûte.

Dans cette période redoutable pour le dialogue social, où certains rappellent la volonté affichée des durs du Medef de réformer les seuils sociaux censés entraver le marché du travail, ce débat a mis en exergue les difficultés rencontrées: 1 Français sur 2 ne part pas en vacances! La diminution du taux de départ est spectaculaire depuis le début des années 2000 (-10%) et, sans surprise, les aides des CE sont primordiales pour 15 % des partants... qui ne partiraient pas sans ces aides.

Éléments du débat

- Comment distinguer les valeurs du tourisme social par rapport au tourisme marchand?
- Ne faut-il pas rendre plus lisibles ces valeurs et les afficher?
- N'y a-t-il pas une surenchère dans la course au haut de gamme?
- Assure-t-on encore une véritable mixité sociale?
- Ne doit-on pas réinventer une poli-

tique sociale de ce tourisme dans les pratiques tarifaires?

- Comment faire revivre le débat entre les élus de CE et les opérateurs de Tourisme social?

Le rôle des opérateurs

À Destination Partage nous avons la conviction que le droit aux vacances pour tous, passe par la mobilisation de tous les acteurs. Si le rôle des comités D'entreprise demeure essentiel, on ne peut ignorer qu'à côté des « gros CE » correctement dotés, une multitude d'autres doivent mener une politique vacances, avec peu voire sans moyens financiers. L'un des enjeux de la clarification de l'offre est de les y aider. C'est pourquoi nous avons systématiquement à cœur de valoriser les offres tarifaires contribuant à réduire la fracture touristique.

Que celles-ci proviennent des acteurs historiques du tourisme social ou d'autres opérateurs.

Comme toute entreprise qui intervient dans le champ concurrentiel, le tourisme social se doit d'utiliser les outils des communicants en matière de politique commerciale: promotions, premières ou dernières minutes, bons plans et autres prix malins... Il faut rentabiliser pour payer les mises aux normes, les rénovations ou encore... les emplois annualisés. Mais de ce fait, certains élus avouent leur scepticisme, ne trouvant plus l'affichage de leurs valeurs et regrettant une certaine illisibilité de l'offre et de la qualité des prestations.

Il est urgent que les décideurs politiques du tourisme social et l'Unat,

cherchent avec les élus de CE et leurs représentants (organisations syndicales et associations), à redéfinir les moyens de faire vivre le droit aux vacances, par exemple dans les entreprises du secteur des services, face au développement des précarités.

C'est dans ce sens que Destination Partage a interpellé la nouvelle présidente de l'Unat (Mme Demessine, ancienne ministre, est à l'origine du volet vacances de la loi de 1998 contre les exclusions) qui partage la nécessité d'une remise à plat des relations entre les CE et le tourisme social.

Nos ateliers de réflexions et de débat depuis plus de trois ans nous ont conduits à identifier cette demande de clarification et de décryptage de l'offre de nos partenaires. Ce qui a permis de permettre la conclusion de nouveaux contrats.

Les politiques tarifaires

Dans le secteur du tourisme social les politiques tarifaires doivent prendre en compte certaines caractéristiques:

- Le tout compris et la mixité sociale
- Les services aux familles au niveau de l'animation

Certains opérateurs maintiennent la pratique du quotient familial qui permet aux familles à petits revenus de bénéficier de prestations identiques avec un tarif modulé.

D'autres ont fait le choix de « contenir » leurs tarifs, réservant les réductions à des porteurs de bons Caf, ou en proposant de valider des séjours (bas salaires, Dispos minutes sociales...) aux partenaires Comités d'entreprise.

Dans tous les cas il faut assurer la viabilité de l'entreprise et des emplois et « jongler » avec des tarifs différenciés. Les associations de consommateurs confirment que, globalement, le tourisme social est au rendez-vous de la qualité et du meilleur rapport qualité prix en haute saison.

Ces efforts de montée en gamme ont un coût. Les élus pressés par la demande doivent chercher à corriger leur jugement, et les opérateurs doivent chercher à construire avec eux une relation de type « gagnant-gagnant ». ■

OPTIMISER LE PATRIMOINE VACANCES DES COMITÉS D'ENTREPRISE

ATELIER-DÉBAT
VENDREDI 17 JUIN
INSCRIVEZ-VOUS !

Plusieurs Comités d'entreprise adhérents de Destination Partage sont propriétaires d'un Patrimoine Vacances. Ce sont notamment des villages vacances ou des campings (CCE Société Générale, CE Snecma, CIE Thales...) situés dans des zones touristiques très attractives (Léon, Le Croisic, Hyères, Deauville, Île de Ré...)

Un constat et un dilemme

Les élus y sont confrontés aux charges des propriétaires (entretien, rénovation, investissements, mises aux normes, renouvellement de mobile-home, etc.) A ces charges de propriétaires s'ajoutent les charges de l'exploitation, sachant que le plus souvent cette gestion directe assumée, revendiquée peut s'avérer plus coûteuse que dans le champ de l'économie touristique classique par le jeu de contraintes spécifiques.

À la fin des années quatre-vingt-dix une étude diligentée par le Cecorel et confiée à Somival avait déjà mis en évidence le dilemme du CE gestionnaire :

« De nombreux CE propriétaires partagent aujourd'hui un même constat :

- leurs ayants droit aspirent à partir ailleurs pour plusieurs motifs :
 - lassitude de la destination
 - relative inadéquation des équipements aux nouveaux besoins
 - désir, pour les plus jeunes embauchés, de sortir du cadre de l'entreprise
- leur patrimoine est vieillissant et nécessite une rénovation
- la gestion doit être de plus en plus professionnelle
- la brièveté des mandats ne permet pas

aux élus de s'impliquer dans la gestion d'une activité touristique exigeant des compétences spécifiques et une vision à long terme

- la gestion est confiée à des équipes qui perdent de vue le caractère social de l'équipement
- les résultats d'exploitation (souvent négatifs) grèvent leur budget, lequel est souvent confronté à des diminutions résultant de baisses d'effectifs.

Ce contexte est propice à la réflexion, et de plus en plus de CE s'interrogent sur leur politique patrimoniale et font réaliser des expertises diagnostics. Comment optimiser un capital dont ils ont hérité, et qui leur pose actuellement plus de problèmes qu'il ne participe à répondre à leur objectif initial ? Ainsi les initiatives se multiplient pour résoudre le dilemme qui se pose à eux. Le patrimoine touristique des CE constitue une richesse qui peut jouer un rôle central dans la politique sociale des vacances... »

Mais il est nécessaire d'en garantir le meilleur usage.

Optimiser la Gestion, aller vers une rentabilité sociale du Patrimoine

Au terme de l'article L432-8 du code du travail, « le CE assure ou contrôle la gestion de toutes les activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise au profit des salariés ou de leurs familles... » L'un des critères permettant de cerner les activités sociales et culturelles concerne les bénéficiaires de celles-ci : salariés (liés par un contrat de travail) ou retraités et leurs familles.



Ainsi, selon une lecture restrictive des textes, seuls les salariés de l'entreprise pourraient avoir accès à un séjour dans un équipement touristique du CE.

Les Conventions avec d'autres Comités d'Entreprise

Toutefois, dans le cadre de conventions avec un organisme extérieur, des salariés extérieurs peuvent également bénéficier des activités du CE. En fait, on admet aujourd'hui qu'une bonne gestion du patrimoine du CE autorise celui-ci à mettre en œuvre des partenariats, sous réserve du respect de plusieurs conditions :

- les salariés de l'entreprise ne doivent pas être pénalisés, en conservant une priorité d'accès dans certains délais ;
- les conditions tarifaires appliquées à l'extérieur doivent être au minimum équivalentes aux prix du marché (pas de concurrence par rapport à l'offre locale) et au minimum équivalentes au prix le plus élevé demandé aux salariés de l'entreprise sur la même période pour la même prestation.

Ces quelques principes simples mettent en évidence que le CE doit privilégier

gier les intérêts des salariés qu'il représente et ne pas perturber le marché touristique.

Solidarité avec les non-partants

Par ailleurs le Code du Travail a été enrichi en 2001 et le Comité d'entreprise peut participer, sous certaines conditions, à une solidarité avec les non-partants.

En cas de reliquat budgétaire, limité à 1% de son budget, les membres du comité d'entreprise, après s'être prononcés par un vote majoritaire, peuvent décider de verser ces fonds à une association humanitaire reconnue d'utilité publique afin de favoriser les actions locales ou régionales de lutte contre l'exclusion ou des actions de réinsertion sociale.

Un champ d'action est ainsi ouvert pour des partenariats en faveur de la solidarité. ■

Faire vivre le droit aux vacances pour tous



En 2001, l'Unat et les organisations syndicales CGTC, CFDT, CFTC, CGC, FO, s'engageaient par une déclaration commune en faveur de l'accès aux vacances pour tous. Des outils pour cela sont à la disposition des CE :

Le partage de patrimoine

Votre CE est propriétaire d'un patrimoine immobilier ou bien il a acheté des lits dans des équipements de vacances? Vous pouvez en optimiser l'utilisation en l'ouvrant à des familles extérieures.

Le 1 % solidarité

Légalement prévu depuis 2001 (Article L2323-87 du Code du Travail), il permet d'affecter directement des ressources à la solidarité.

Avec ses partenaires et le réseau Vacances Combattre l'exclusion*, Destination Partage s'implique pour faire vivre le droit aux vacances et vous aide à monter des opérations contre l'exclusion

*Le réseau Vacances combatte l'exclusion, dont Destination Partage fait partie, regroupe des acteurs du monde associatif et du tourisme comme les Restos du cœur, Accueil paysan, AEC vacances, ATD quart-monde, Vacances ouvertes, Ternelia, le Secours catholique, l'Unaf, les Petits frères des pauvres, Vacances et familles, Emmaüs...

DESTINATION
PARTIR TOUS
PARTIR BIEN
partage

Quand solidarité et optimisation du patrimoine vont de pair. Affichette d'information éditée par Destination Partage pour SalonsCE de février (voir page suivante).

DÉFINIR DES VALEURS PARTAGÉES

Après avoir évoqué les aspects qualité, et la capacité à clarifier l'offre, nous abordons ce numéro en tentant de définir le socle des valeurs que les élus et responsables partagent avec les bénéficiaires et les opérateurs touristiques.

L'année 2017, sera déterminante sous bien des aspects de notre vie quotidienne. Elle le sera aussi dans le domaine des politiques vacances. Un menu chargé en perspective pour notre atelier-débat du 30 mars.



1. DES VALEURS PARTAGÉES...

AVEC L'ESPRIT ET/OU LA LETTRE DES TEXTES FONDATEURS

Il y a 80 ans, le 10 juin **1936**, Léo Lagrange développe l'idée que « *l'organisation des loisirs touristiques, culturels et sportifs... sont les trois aspects complémentaires d'un même besoin social, celui de la conquête de la dignité et de la recherche du bonheur.* »

En conformité avec ces lois et ces principes posés avant-guerre, l'Ordonnance du 22 février **1945** puis celle de 1982 transfèrent les œuvres sociales et culturelles aux CE.

Enfin la loi de loi de **1982** portant création des chèques Vacances, définit les conditions de leur attribution.

L'exonération de charges de Sécurité Sociale

Il s'agit d'une tolérance pour tenir compte de l'aspect social et de correction des inégalités d'accès aux vacances. Extraits des rapports de la cour des comptes (2006, puis 2012) :

« Contrairement aux objectifs fixés à

l'origine, le recours à une **épargne salariale** abondée par l'employeur et **le respect d'un plafond de ressources** ne conditionnent plus l'attribution du chèque-vacances. La constitution d'une épargne préalable n'intervient que pour la moitié environ des émissions. La remise directe sous forme d'allocation correspond à un tiers des émissions hors fonction publique d'État et un quart des émissions totales. Enfin, la troisième part des émissions a pour origine des achats de chèques vacances effectués par l'intermédiaire de **comités d'entreprise qui les financent en partie, sans nécessairement tenir compte d'un plafond de ressources des bénéficiaires.** »

Du Rapport Perruchot... à la Mission confiée à l'IGF en 2016, les pouvoirs publics s'interrogent à haute voix : « les avantages sociaux délivrés par les CE, dans leur importance (environ 1,4 milliard en 2015 pour les chèques vacances), ne deviennent-ils pas des

trappes à salaire ». Lors de la loi Travail Un député a proposé un plafond d'exonération à 322 euros, et à 644 euros s'il y a des enfants. À discuter. Le problème, est que certains disent qu'aujourd'hui il y a deux sortes de CE : ceux dont les salariés ont des aides, et ceux dont les salariés n'en ont pas. Un certain nombre d'acteurs voudrait remettre les choses à plat.

Un vrai débat

Le débat transcende les courants politiques et va finir par être un vrai débat de société sur la question de la répartition des richesses, du droit à la culture et aux vacances. Un salarié sur deux n'a pas de comités d'entreprise, pas de chèque vacances, de ce fait l'exonération tacite de cotisation concerne des salariés touchant « une sorte de complément de salaire ».



2. DES VALEURS PARTAGÉES AVEC ET POUR LES BÉNÉFICIAIRES

La Politique d'aide aux vacances dès l'origine

Depuis les années soixante, les CE ont contribué au développement de la démocratisation des vacances parmi les salariés, tâche facilitée à l'époque et durant les 30 glorieuses : « *Entre 1960 et 1980*, explique l'universitaire Gilles Caire, spécialiste de l'économie du tourisme, *l'essor du tourisme social est le résultat de cette rencontre entre la volonté de militants bénévoles des mouvements « laïcs », « ouvriers et syndicaux » et « familiaux et chrétiens » préexistants, et d'une mosaïque d'aides, publiques, sociales et paritaires.* » Les résultats de cette politique ont permis, notamment, grâce à l'action des CE de faire passer un taux de départ de 15 % en 1960 à 60 % en 1985... mais les inégalités se creusent dès le milieu des années

quatre-vingt-dix, aujourd'hui le taux de départ régresse...

Désyndicalisation de l'action du CE

Depuis la crise, les CE se sentent de plus en plus investis de nouvelles missions. En particulier celle de redonner du pouvoir d'achat aux salariés, grâce aux bons d'achat et autres chèques cadeaux, mais ce n'est pas leur mission d'origine. En effet, le Code du travail stipule que leur rôle consiste à organiser des activités culturelles et sociales pour les salariés et leur famille. Aujourd'hui, on en est loin, alors que les salariés sont de plus en plus isolés dans les entreprises et alors qu'on cherche des lieux pour recréer du « lien social ».

Et le projet militant a lui aussi régressé, devant une demande de plus en plus

assimilée par des élus comme ne pouvant être réellement garantie... que par le tourisme marchand, par une proximité d'un certain « club d'initiés », faiseurs d'opinions et d'actes d'achat, et puis probablement à cause d'une hyper spécialisation de délégués syndicaux sur la problématique des revendications plus nobles : emploi, salaires, CHSCT...

Or le salariat s'est diversifié, précarisé, dans des entreprises qui ont sous-traité... provoquant des reculs de dotation face à cette montée, difficile à quantifier, de nouveaux pauvres (divorces et monoparentalité, conjoint au chômage, etc.) Face à cette montée des fragilités et à ces situations méconnues, certains CE mettent en place une sorte d'**Observatoire du départ en vacances dans l'entreprise**.

3. DES VALEURS PARTAGÉES AVEC LES OPÉRATEURS TOURISTIQUES

« Le marché est myope »

Dans les années 1950 et 1960, il a été incapable de proposer des hébergements accessibles au plus grand nombre. C'est le tourisme social, à travers les colonies et les villages de vacances, qui a su démocratiser et rendre habituel le départ en vacances, dont a ensuite profité le tourisme commercial...

« Le marché est versatile »

Les multinationales du tourisme s'intègrent par nature dans le mouvement mondial de financiarisation et de **précarisation de la main-d'œuvre**.

Parallèlement le système d'emploi dans le secteur de l'hôtellerie-restauration est parmi les plus défavorables, avec ceux des services personnels et du BTP, en termes de rémunérations, de protection sociale, de formation, d'horaires, d'externalisation, de travail non déclaré, de conditions d'hébergement des saisonniers (Beauvois, 2003).

Les associations de tourisme social quant à elles, ne délocalisent pas, s'investissent durablement dans les territoires en partenariat avec les collectivités locales, et tentent de conjuguer saisonnalité et sécurité à travers une



convention collective spécifique au tourisme social et familial, qui offre de meilleures conditions que son homologue de l'hôtellerie commerciale sur l'ensemble des points précités

« Le marché est sélectif »

Il sépare l'économiquement rentable du social non rentable, il choisit ses publics et ses territoires.

LE BUYCOTT

Terme inventé par référence et opposition au boycott, le **buycott** signifie acheter pour des valeurs. Il consiste à orienter ses achats en tenant compte de critères éthiques tels que le respect de l'environnement et les droits des travailleurs.

Tourisme plus accessible

pour les ménages disposant d'un budget modeste et d'enfants scolarisés, l'offre du tourisme social demeure bien plus accessible que celle du secteur commercial. Les associations de tourisme contribuent à la

réduction des inégalités économiques et sociales, y compris par l'affirmation de nouveaux droits, à la solidarité et à la sociabilité et à l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable

Les valeurs dans l'appel d'offres.

Il nous semble utile, au moment où l' élu du CE, passe commande d'un séjour, d'intégrer la notion du *buycott* (voir encadré) en regardant par exemple le management social par les critères du RSE, l'hébergement des saisonniers, ou la recherche des circuits courts. ■

JEUDI 30 MARS prochain ATELIER-DÉBAT à Paris

La définition du socle de nos valeurs partagées et leur mise en œuvre concrète

Trois intervenants très complémentaires permettront d'approfondir les sujets et de croiser les différentes problématiques :

1. Les opérateurs > acheter pour des valeurs

Mieux connaître les contraintes et les pratiques des opérateurs touristiques c'est aussi en faire les partenaires naturels de la mise en œuvre de valeurs partagées dans les politiques vacance. Buycott et critères de choix : RSE, management par les valeurs, circuits courts, vacances pour les exclus...



LIEU > 13-15 rue Taitbout
Paris 9^e (quartier Opéra)

TARIF > gratuit. Nombre de places limité

REPAS > pris en commun
Au Petit Riche (offert par Destination Partage)

INSCRIPTION > par téléphone
au 06 82 75 57 73 ou par mail à
contact@destinationpartage.fr



2. Le Réseau > faire entendre la voix des exclus

« **Vacances, refusons l'exclusion!** » La tribune cosignée en juillet dernier dans le quotidien *La Croix* par des associations du réseau vacances combattre l'exclusion, dont Destination Partage, n'est pas passée inaperçue.

Salariés précaires, chômeurs, familles monoparentales, retraités modestes... « *Les besoins augmentent. Les aides au départ diminuent* » constatait la tribune. C'est pourquoi le réseau a engagé une campagne de mobilisation pour le maintien des financements (ANCV, CAF...), adressé

des courriers à des responsables ciblés, multiplié les rencontres et entend bien interpeller les candidats à la présidentielle. Les organisations syndicales sont prêtes à s'impliquer davantage comme nous l'a confirmé Hervé Garnier, responsable CFDT, que nous avons rencontré le 4 janvier. Les organisations patronales ont aussi leur rôle à jouer.

Pour peser dans le débat public ce travail de fond sur les aides aux vacances suppose de redéfinir un discours commun, adapté à notre époque et compréhensible de tous.

Le réseau évolue. Trop restrictive, la référence à la famille a disparu de son intitulé.

Ci-dessous, premiers essais pour un nouveau logo.



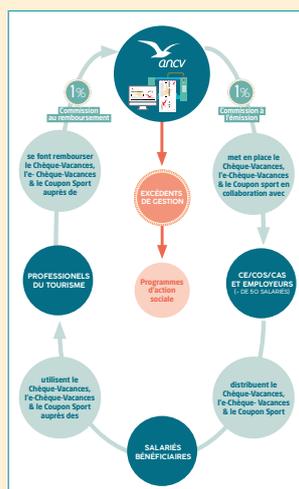
3. L'ANCV > face à de nouveaux défis

Près de 30 millions d'euros. Plus de 200 000 bénéficiaires. Le budget d'action sociale de l'Agence nationale pour les chèques vacances est le carburant financier de nombreux dispositifs tels que la bourse solidarité vacances (BSV), départ 18:25 ou seniors en vacances. Mais l'ANCV a fait passer le message aux associations partenaires de ces programmes : le budget, financé par les excédents de gestion, pourrait sérieusement diminuer.

De son côté l'État, lors de son comité interministériel du 7 novembre dernier, a dégagé 5,7 millions supplémentaires pour soutenir le programme de l'ANCV en faveur des seniors. Un coup de pouce rare.

Titillée par la cour des comptes, l'ANCV avait signé avec l'État un contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2013-2016. L'heure est donc au bilan et à la définition de nouveaux objectifs.

Parmi les chantiers en cours, celui de la modernisation avec la dématérialisation pro-



L'actuel modèle économique des chèques vacances Le programme d'action sociale est financé par les excédents de gestion. (extrait de la plaquette de présentation de l'ANCV).

gressive des chèques vacances. Inévitables à l'heure des portables ces e-chèques, permettant des règlements en ligne, ne sont pas sans conséquences, sur le travail des salariés de l'agence mais aussi sur les fameux excédents de gestion qui provenaient notamment de décalages de trésorerie entre l'achat et l'utilisation des chèques et de la valeur des chèques périmés (non utilisés).

Faut-il revoir le modèle actuel ? Augmenter les commissions de 1 % perçues lors de la vente aux CE et lors du remboursement aux professionnels du tourisme ?

Il faut se souvenir que l'action sociale n'est pas une simple variable d'ajustement ! C'est elle qui justifie le monopole de l'ANCV sur l'émission des chèques vacances. Un marché qui intéresse aussi des groupes privés. Et qui est observé de près par l'Urssaf comme tout ce qui évoque un complément de salaire.

On le voit, les enjeux sont multiples.

Activités Sociales et Culturelles > Politique Vacances

VERS UNE NOUVELLE DONNE ?

Mutualiser, Donner du Sens, travailler en Réseau, réaliser des partenariats solidaires, être acteur économique et Social d'un territoire...

Le contenu des ordonnances « Macron » n'a pas impacté en profondeur la gestion des Activités sociales et culturelles (hormis la décision — contestable — du transfert réciproque des reliquats du budget fonctionnement vers les ASC). Des nuages continuent toutefois de s'installer sur l'avenir des CE. Depuis le rapport Perruchot ¹, certains profitent d'une situation bloquée pour jouer leur petite musique dans les sphères patronales et les cercles proches du pouvoir. Selon eux, le CE servirait les avantages de certains privilégiés, il serait replié sur lui-même, peu en phase avec les évolutions d'une société. Les employeurs devraient pouvoir mettre en place des « conciergeries ou autres structures » qui assureraient la redistribution d'un salaire différé en mettant fin au monopole de la gestion des ASC par les CE. C'est oublier la nouvelle donne de ces vingt dernières années qui a vu la précarité s'installer pour la moitié des salariés du pays. Un salarié sur deux travaille dans une entreprise qui ne dispose pas d'un CE et 25 % des CE n'ont pas de budget ASC du tout. Une situation de fait qui est de la responsabilité des gouvernements successifs.

1 Rapport Perruchot Ce rapport parlementaire sur le financement des syndicats a été rejeté, puis publié, sans être jamais officiel, pour être enterré. Son contenu polémique accumule des chiffres faux « Fable des 4 milliards d'argent publics versés aux syndicats » (*Libération* du 24 mai 2016), il est néanmoins à l'origine d'une proposition de Loi sur la publication des comptes des CE.



En photo : le village du CCE de la Société Générale, au Croisic

Depuis les lois Auroux en 1982, et à l'exception peut-être de la parenthèse « Jospin », le combat pour l'obtention de droits nouveaux est largement mis entre parenthèses. Certains CE ont alors tendance à adopter le réflexe de la citadelle assiégée.

S'émanciper pour construire un nouveau projet

C'est pourquoi beaucoup pensent qu'il faut s'atteler à des réformes conduites par les élus eux-mêmes. Les comités d'entreprise sont à un carrefour de leur histoire, entre dessaisissement et réappropriation. D'où la nécessité de s'ouvrir à une politique solidaire des activités sociales et culturelles réinventées. Des universitaires proches des organisations syndicales, des cercles de réflexion, suggèrent ainsi de s'autosaisir de nouvelles politiques plus protectrices, assurant le bénéfice des ASC par bassin d'emplois à des entreprises donneurs d'ordre et à ses sous-traitants.

Les moyens seraient regroupés dans un périmètre constitué par bassin d'activité (dont le périmètre reste à définir). La mise en œuvre se ferait au niveau des établissements, entendus comme « une même collectivité de travail », pouvant donc regrouper plusieurs sociétés, par exemple le donneur d'ordre et les sous-traitants. L'occasion pour les CE de revisiter la dimension sociale de leurs activités et de mettre en place un Projet

CE Citoyen > en savoir +

La Fédération Cézam a publié un guide du CE citoyen, dans son fonctionnement, ses attributions légales, la gestion des ASC, au sein d'un territoire. Guide des bonnes pratiques, et aide à la décision sur l'ensemble de ses prérogatives.

www.reseau-cezam.fr

Cercle Maurice Cohen Dans le même esprit, ce think tank, élabore une série de propositions notamment sur la mutualisation des moyens du CE.

www.cerclemauricecohen.org

de CE Citoyen, acteur de la cité, autour d'une Charte du CE Citoyen et Solidaire.

Démarche RSE ²

Les nouveaux textes doivent servir à s'interroger sur des pratiques réinventées, revisitées. Se saisir de la BDES, la nouvelle base de données économiques et sociales, pour définir une politique plus responsable et une démarche RSE. En s'efforçant d'être de bons gestionnaires, comme les y incite la loi de mars 2014, les élus seront peut-être tentés d'opter pour le moins-disant. Mais ils ne doivent pas perdre de vue qu'un coût un peu trop attractif, une remise importante, cache peut-être des conditions sociales précaires. Intégrer une politique d'achats responsable, pour sortir de cette quête frénétique de consommation, auxquels invitent et inclinent hypocritement... ceux-là mêmes qui dénoncent des CE privilégiés! ■

2 La démarche RSE (responsabilité sociale des entreprises) a été construite en 2013, à partir de l'ISO 26000, autour de 4 axes de travail :

- renforcer nos missions d'utilité sociale et solidaire
- renforcer l'implication des salariés dans les projets de l'entreprise
- renforcer nos engagements durables et responsables
- réduire notre impact sur l'environnement.

ENQUÊTE
FLASH

DESTINATION
PARTIR TOUS
PARTIR MIEUX *partage*

Quelle est la politique vacances de votre CE

?

Répondez à ce questionnaire rapide et gagnez des séjours gratuits ou à tarifs réduits chez un partenaire de Destination Partage

ENQUÊTE

Pour vous un élu de CE est d'abord :

- un décideur
- un gestionnaire

Avez-vous le sentiment d'avoir la maîtrise de votre politique vacances :

- oui tout à fait
- pas suffisamment
- pas du tout

Pour votre politique vacances vous souhaiteriez : (plusieurs réponses possibles)

- davantage d'information
- des grilles de choix pour mieux vous y retrouver dans « la jungle de l'offre »
- rencontrer d'autres CE dans le cadre de journées d'échange
- des modules de formation-information courts ?
- mutualiser des séjours avec d'autres CE
- Autre :

Participez-vous aux dépenses d'hébergement et de transport pour les départs en vacances ?

- Non
- Oui avec remboursements sur présentation de facture
- Oui en distribuant des Chèques Vacances
- Autre moyen :

Avez-vous un patrimoine immobilier mis à la disposition des salariés pour leurs vacances ?

- Non
- Oui

Si oui, pensez-vous l'ouvrir à d'autres CE ?

- Oui
- Non
- Pourquoi pas ?

Travaillez-vous avec des opérateurs du tourisme ?

- Non
- Oui en relayant leurs offres et leur documentation
- Oui, en négociant des tarifs préférentiels
- Oui, avec des achats groupés de séjours

Vous choisissez :

- plutôt des opérateurs du tourisme social
- plutôt des opérateurs du secteur marchand
- ce n'est pas un critère de choix

Votre CE cherche-t-il à corriger des inégalités dans l'accès aux vacances des salariés de l'entreprise ?

- Non
- Oui avec l'utilisation du quotient familial
- Oui sous une autre forme :

Travaillez-vous avec d'autres services de votre entreprise (RH, services sociaux) pour toucher les « non-partants » ?

- régulièrement
- jamais
- pas assez

Seriez-vous intéressés par des opérations de solidarité pour l'accès aux vacances de personnes externes à l'entreprise ?

- Oui
- Non
- Pourquoi pas si c'est légal ?

Connaissez-vous le Réseau Vacances combattre l'exclusion ?

- Oui
- Non

Le code du Tourisme (art. 211-1 à 211-23) prévoit une obligation d'immatriculation. Votre CE est-il immatriculé ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Pour les voyages, certaines assurances sont obligatoires, d'autres facultatives (mais recommandées). Votre CE est-il correctement assuré ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

ENQUÊTE DE DESTINATION PARTAGE SUR LES POLITIQUES VACANCES DES CE

Deux dates importantes pour le droit aux vacances de qualité pour tous

2001 Signature d'une déclaration commune par l'ensemble des confédérations syndicales CFDT, CGC, CFTC, CGT et CGT-FO et l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air).

2006 L'UNAT et quatre confédérations - CFDT, CGC, CGT et CFTC - signent un nouveau texte réaffirmant les objectifs de la déclaration commune et appellent à les faire vivre tant au niveau national que dans les entreprises privées et publiques dans les territoires.

2001 Pour le droit aux vacances Déclaration commune

Les Confédérations syndicales suivantes :

CFDT: Confédération Française Démocratique du Travail

CFE - CGC: Confédération Française de l'Encadrement CGC

CFTC: Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

CGT: Confédération Générale du Travail

CGT - FO: Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

Et

Le secteur du tourisme associatif représenté par l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air)

souhaitent, par le texte présent, exprimer leur volonté de concourir au développement de l'accès aux vacances pour tous et de mettre en commun les moyens dont ils disposent pour y parvenir.

LES CONSTATS

- ▶ La France fait partie du peloton de tête des premières puissances économiques mondiales.
- ▶ La France dispose d'atouts importants en matière de tourisme, c'est la première destination touristique sur le plan international.
- ▶ Son infrastructure est considérable et variée, et peut notamment s'appuyer sur un Tourisme social et associatif important qui couvre un large éventail d'activités:
 - le tourisme familial (maisons familiales et villages de vacances)
 - les vacances d'enfants et le tourisme de jeunes
 - les vacances sportives et de plein air
 - les voyages
- ▶ Créé après la loi de 1936, sous l'impulsion des mouvements d'éducation populaire, des organisations syndicales et des comités d'entreprises, ce secteur, spécificité française, a ouvert la voie d'un droit aux vacances pour tous.
- ▶ Les politiques « d'aides à la pierre » menées par

l'État, la CNAF et les collectivités locales, conjuguées avec l'engagement des comités d'entreprise dans le Tourisme social, ont longtemps été de grande ampleur. Aujourd'hui, la diminution de ces financements pèse sur la politique tarifaire.

- ▶ Les politiques « d'aides à la personne » (bons vacances, aides des comités d'entreprise, chèques vacances) ont subi les conséquences de l'évolution de l'emploi et de la précarité. Alors que les bons vacances des Caisses d'Allocations Familiales ont sensiblement diminué en valeur ces dernières années, les chèques vacances connaissent, quant à eux, une forte croissance.
- ▶ La mise en place des lois de réduction du temps de travail va entraîner de nouveaux besoins et de nouvelles pratiques en matière de vacances et de loisirs.

Cependant, une partie importante de la population n'a toujours pas accès aux vacances, puisque 6 millions de familles ne partent pas en vacances. L'enquête réalisée par l'INSEE en 1999 confirme en effet la stagnation des taux de départs depuis 10 ans; 40 % des Français ne partent jamais, ou pas tous les ans, en vacances. Les inégalités se sont fortement accrues sur la période: un ouvrier sur deux n'a pas accès aux vacances, ainsi que 36 % des employés et 42 % des jeunes dans la tranche d'âge 20/24 ans. En outre, les pratiques des partants ont sensiblement évolué et sont souvent dépendantes des aides reçues et de leur mode de gestion, qui peuvent provoquer des « effets de seuils ».

DES PRÉOCCUPATIONS COMMUNES, DES OBJECTIFS PARTAGÉS

Aussi, dans le prolongement des États généraux du Tourisme social et associatif, réunis au printemps 1999, et des travaux de la Coordination nationale du Tourisme social et associatif, créée par le Secrétariat d'État au Tourisme en décembre 1999, les signataires réaffirment leur attachement au maintien et au développement d'une politique de départ en vacances pour tous, dans un souci de mixité sociale, dont le Tourisme social et associatif est le principal porteur.

S'il est indispensable d'accorder une attention toute particulière à celles et ceux qui, pour des raisons diverses, n'ont pas accès aux vacances - notamment l'exclusion du monde du travail ou le handicap phy-

sique - il apparaît aussi important de veiller à ce que l'ensemble des salariés ne s'en trouve pas exclu.

Ainsi, de multiples initiatives et dispositifs sont mis en place par des associations, les pouvoirs publics et des collectivités, visant à développer l'accès aux vacances pour tous, et notamment les publics les plus défavorisés. Pour plus d'efficacité, la cohérence et la coordination de ces actions devront être recherchées.

Une prise en compte plus active des vacances dans la politique de la famille à travers l'aide à la personne, un examen sans concession des effets de seuil des dispositifs existants, afin d'en réduire les excès, la cohérence des calendriers scolaires sur l'ensemble de l'année, une réglementation réaliste qui ne se traduise pas par des freins à l'accessibilité, le soutien aux opérateurs de tourisme pratiquant, conformément aux finalités du Tourisme social et associatif, une politique tarifaire différenciée, sont autant de directions vers lesquelles il faut tendre pour parvenir au départ en vacances du plus grand nombre et pour plus de justice sociale.

Pour atteindre ces objectifs, des initiatives conjointes pourront être engagées vis-à-vis des pouvoirs publics et des employeurs sur des axes tels que :

- ▶ Intervention auprès des responsables de la CNAF et des CAF pour attirer leur attention sur la nécessité de développer et rééquilibrer les aides à la personne distribuées (notamment les bons vacances), définir les différentes aides répondant à la diversité des besoins des familles, et harmoniser ces aides dans le souci de favoriser le brassage social.
- ▶ Intervention en faveur des « aides à la pierre » affectées aux secteurs du tourisme familial et du tourisme de jeunes, émanant des pouvoirs publics et des collectivités territoriales, indispensables pour le financement des rénovations et de l'adaptation du patrimoine d'accueil.
- ▶ Incitation au développement des relations et du partenariat entre les associations et les comités d'entreprise, au travers du contenu des prestations proposées et d'une recherche de la meilleure utilisation possible du patrimoine, dans le respect absolu des droits et prérogatives de ces derniers.
- ▶ Intervention en faveur d'un meilleur étalement des vacances, respectueux des rythmes scolaires, qui aura pour effet une meilleure utilisation des équipements de tourisme social et associatif, contribuant ainsi au maintien d'une politique tarifaire accessible.

Les comités d'entreprise et les organismes similaires de la Fonction publique d'État hospitalière et territoriale d'une part, et les associations de tourisme social d'autre part, sont des acteurs décisifs au départ en vacances du plus grand nombre, du fait des aides qu'ils distribuent ou des actions qu'ils conduisent. Pour autant, ces aides et ces actions ne suffisent pas toujours pour atteindre l'ensemble des salariés et des familles, en particulier les plus démunis, pour qui, les vacances sont aussi un droit.

Ce constat soulève la question des moyens pour y parvenir.

Les confédérations syndicales et l'Unat, préoccupées de cette question, s'engagent à rechercher les voies et moyens qui permettront d'élargir l'accès aux vacances à tous ceux qui en sont aujourd'hui exclus, faute d'aides.

Les signataires souhaitent que le tourisme associatif et familial soit reconnu comme un atout essentiel de l'aménagement du territoire et du développement local, 40 % de ses équipements se trouvant en moyenne montagne ou en milieu rural, traduisant concrètement les solidarités entre les partants et les accueillants.

En prolongement de la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion, et dont l'article 40 prévoit « l'accès égal pour tous aux vacances », les signataires proposent d'engager une réflexion sur les pistes d'actions communes qui pourraient à l'avenir, servir de base à une proposition de loi d'orientation sur les vacances.

Les associations, qui sont également des employeurs, s'accordent, à travers cette plate-forme, à souligner qu'elles rechercheront d'une manière constante le dialogue social, qu'elles favoriseront une politique de gestion favorable aux personnels du tourisme associatif, élément constitutif de l'avenir du secteur, qui garantira de vraies avancées (temps de travail, CDD, conséquences de la saisonnalité, formation, etc.).

Enfin, la dimension européenne du Tourisme social devant être renforcée, les signataires comptent agir en faveur de l'accès du plus grand nombre à des vacances en Europe (extension et réciprocité du dispositif du chèque vacances aux pays européens, recherche de partenaires partageant les mêmes objectifs...) notamment à travers le Bureau International du Tourisme Social (BITS) et dans le cadre des secteurs de l'économie sociale.

À travers ces objectifs, il s'agit de reconnaître que le départ en vacances est à la fois un droit pour chacun, mais aussi l'intérêt de la collectivité. Temps de repos, de découverte, de vie en famille ou entre amis, temps de rencontres avec d'autres et de brassage social, les vacances sont incontestablement un moment privilégié d'épanouissement personnel et de socialisation.

LES MOYENS

Les signataires pourront se rencontrer chaque fois que nécessaire ou à la demande de l'un d'entre eux, pour définir les actions qu'ils jugeront utiles à la mise en œuvre de la présente déclaration, et déterminer le soutien qu'ils apporteront aux propositions de la Coordination nationale du tourisme social et associatif. Ils s'engagent à assurer le maximum de publicité à cette déclaration, avec leurs moyens respectifs et dans les instances où le Tourisme social est abordé.

L'Unat s'engage à mettre à la disposition des signataires et, à travers eux, aux comités d'entreprise qui le souhaitent, les outils dont elle dispose dans le domaine du tourisme et des vacances: centre de ressources, supports de communication et d'information, aide au conseil et expertise, lieux de réflexion et de confrontation.

Les confédérations syndicales s'engagent à informer leurs organisations des préoccupations et objectifs exprimés dans le présent texte, et à susciter le développement d'un partenariat dynamique avec le secteur du tourisme associatif, et ce, dans le respect des intérêts de chacun.

Les signataires s'engagent à mener une réflexion commune sur les évolutions de la demande des salariés, chômeurs et retraités sur les attentes nouvelles et sur les adaptations qui pourraient s'avérer nécessaires.

Pour ce faire, ils utiliseront notamment les cadres existants du Conseil National du Tourisme et de la Coordination Nationale du Tourisme social et associatif, ils examineront conjointement les possibilités d'études qui permettraient de mieux connaître ces évolutions. Les signataires conviennent d'évaluer le travail mené dans le cadre du présent texte une fois par an.

signé à Paris, le 28 juin 2001

2006 Prolonger la déclaration commune

Les Confédérations syndicales suivantes :

CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail

CFE - CGC : Confédération Française de l'Encadrement - CGC

CFTC : Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

CGT : Confédération Générale du Travail

Et

Le secteur du tourisme associatif représenté par l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air)

En signant ensemble, en juin 2001, une Déclaration Commune, le secteur du Tourisme associatif (représenté par l'UNAT) et les cinq confédérations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et CGT-FO) ont voulu rappeler leurs préoccupations communes et les objectifs qu'ils partagent en matière de vacances et de tourisme. Cinq ans après, des signataires souhaitent réaffirmer et poursuivre leur réflexion commune à l'échelon national et permettre à leurs organisations, au niveau des territoires, ainsi qu'aux militants syndicaux, au sein des entreprises, d'engager le débat en faveur d'une politique sociale des vacances et du tourisme. Pour conduire cette confrontation, les confédérations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC et la CGT) et l'UNAT ont décidé de poursuivre ces engagements autour des axes suivants :

AGIR POUR UNE POLITIQUE SOCIALE DES VACANCES ET DU TOURISME

La Déclaration Commune de 2001 affirme que la politique sociale des vacances et du tourisme c'est agir ensemble, à partir des responsabilités de chacun et des différents lieux d'intervention, pour que :

- L'accès aux vacances soit un droit pour tous : plus personne ne doit être exclu du droit aux vacances. Tout doit être fait pour mettre fin à cette inégalité. L'emploi et le pouvoir d'achat en sont les premières réponses, mais ne dispensent pas de définir

des aides au départ plus efficaces et plus ciblées en direction des publics les plus défavorisés. Dans les entreprises, l'action des militants syndicaux et des élus de CE ne doit-elle pas aller dans ce sens ?

- Les vacances permettent de recréer du lien social : l'offre de vacances doit, bien évidemment, mieux répondre aux souhaits et nouvelles pratiques des vacanciers. Mais elle doit également favoriser les échanges entre les personnes d'origines différentes (sociales, culturelles, générationnelles, ethniques...). Militants des organisations signataires, ne devons-nous pas agir pour que le temps des vacances favorise la mixité sociale et non le rejet de l'autre ?
- Le tourisme soit un élément à part entière du développement durable des territoires : la richesse qu'il produit ne doit pas bénéficier qu'à quelques-uns, mais être facteur, sur chaque site touristique, de création d'emplois, de développement et d'aménagement des territoires, d'amélioration du cadre de vie des populations, de respect de l'environnement. Ensemble, acteurs économiques, sociaux et territoriaux et élus d'entreprise, n'avons-nous pas un rôle à jouer pour soutenir les opérateurs qui partagent cette ambition ?
- Les droits sociaux des salariés du tourisme, dont les saisonniers, soient reconnus et respectés : alors que ce secteur est souvent synonyme de mauvaises conditions d'emploi, de travail et de vie, les signataires réaffirment leur attachement au dialogue social, au respect des garanties sociales, dont celles de la convention collective du tourisme social. Cette préoccupation, à laquelle tout syndicaliste est attaché, ne doit-elle pas être aussi présente dans le choix des offres et des prestataires ?

LE TOURISME SOCIAL ET ASSOCIATIF

Par son histoire, ses valeurs fondatrices de solidarité et d'accueil, les produits offerts dans ses différents équipements et ses pratiques tarifaires, le tourisme social s'inscrit pleinement dans cette démarche, fait sienne ces ambitions et est un partenaire indispensable pour répondre aux quatre enjeux rappelés ci-dessus. Il veut

ainsi apporter sa contribution :

- ▶ Au droit aux vacances pour tous, par les tarifs pratiqués au sein de ses équipements (20 % inférieurs en moyenne que le secteur capitalistique) et, en prenant en compte, dans de nombreux sites, la situation familiale (tarifs en fonction des revenus). Par ailleurs, en développant le partenariat avec les dispositifs et les associations oeuvrant en faveur des exclus des vacances, afin qu'ils bénéficient comme tout le monde de ce temps privilégié, il participe à la mise en œuvre de l'article sur le droit aux vacances de la loi de lutte contre les exclusions de 1998.
- ▶ Au développement d'une offre répondant aux attentes des vacanciers et au besoin de mixité sociale, en adaptant l'organisation des séjours aux évolutions des comportements des vacanciers, du fait de la diminution du temps de travail et des changements survenus au sein de la cellule familiale. En permettant, aux personnes et familles qui fréquentent les villages de vacances, de se rencontrer, d'échanger, de mieux se connaître, malgré leurs différences, par la proposition d'activités diversifiées pendant les séjours.
- ▶ Au développement local par son implantation sur l'ensemble des territoires, particulièrement dans les zones rurales et de moyenne montagne délaissées par l'industrie touristique, le tourisme social contribue au développement de l'emploi, étant souvent l'un des plus importants employeurs dans les petites communes. Il permet, bien des fois, le maintien des services publics (école, Poste...) et permet à la population de bénéficier des propres infrastructures de ses équipements (piscine, restauration, salles de réunion...).
- ▶ Au développement de pratiques sociales qui soient plus respectueuses des salariés du secteur tout en prenant en compte les contraintes qui sont les siennes. Avec les signataires, le tourisme social appelle les responsables de ses équipements à s'inscrire dans cette démarche.

PASSER DU DIRE AU FAIRE

Partant des éléments et des ambitions communes développés, tant dans la Déclaration de 2001 que dans le présent texte, les organisations signataires de ce texte,

UNAT et Confédérations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC et la CGT), veulent susciter le débat au plus près des réalités afin de les traduire en actions et préconisations concrètes permettant de répondre aux préoccupations des salariés et des populations concernées, en matière de vacances.

Ils souhaitent aider leurs organisations, tant au niveau des territoires que des entreprises, à démontrer par l'exemple que la réponse apportée aux besoins de tous par le Tourisme Social et Associatif, est une réponse moderne, adaptée aux exigences d'aujourd'hui, conjuguant brassage social, solidarité, enrichissement personnel et vacances de qualité. Par ce texte, ils ont souhaité réaffirmer les objectifs de la Déclaration Commune et ils s'engagent à tout mettre en œuvre pour que, partout et avec tous, soient créées les conditions d'un véritable débat sur la politique sociale des vacances, ce débat devant déboucher, à chaque fois qu'il sera possible, sur des actions portées par le plus grand nombre, tant au niveau territorial que dans les entreprises privées et publiques.

Dans le respect des choix de chacun, et sans décision prédéterminée, ils souhaitent que la volonté de travailler ensemble, pour le droit aux vacances pour tous, soit affirmée, lisible et visible. Ils veulent ainsi apporter une réponse aux besoins exprimés par tous les salariés, quels que soient leurs statuts et la taille de leur entreprise, et par les exclus des vacances. Il s'agit, particulièrement pour les militants syndicaux, de faire du droit au départ en vacances un objectif revendicatif ambitieux, capable de nous rassembler.

Au-delà des déclarations d'intentions, nous avons besoin de traduire, dans le concret, notre démarche commune pour que puisse se développer une politique de vacances qui ait du sens et qui réponde aux valeurs sociales qui sont les nôtres.

Les signataires invitent leurs organisations à se rencontrer pour examiner les démarches à entreprendre afin de porter ces préoccupations auprès des pouvoirs publics, et pour réaliser, sur le terrain, la mise en œuvre de ces objectifs communs.

Signée à Paris, le 5 décembre 2006